



**Sixième réunion du Groupe de travail sur le renforcement
de la préparation et de la riposte
de l'OMS aux urgences sanitaires :
compte rendu du Bureau
(10-12 janvier 2022)**

1. La sixième réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires s'est tenue en ligne du 10 au 12 janvier 2022 et avait l'ordre du jour suivant :
 - i) débattre du rapport d'étape à soumettre à la cent cinquantième session du Conseil exécutif de l'OMS et le finaliser ;
 - ii) recevoir des informations sur l'enquête concernant la mise en œuvre des recommandations relatives à la COVID-19 qui a été élaborée par le Bureau du Groupe de travail aux fins de solliciter les avis des États Membres et des parties intéressées concernées ; et
 - iii) discuter des prochaines étapes en ce qui concerne les délibérations du Groupe de travail.
2. Tout au long de la sixième réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte, les États Membres lui ont réaffirmé leur soutien afin qu'il poursuive sa tâche consistant à examiner toutes les recommandations formulées par les groupes d'examen et groupes d'experts et à envisager différentes mesures et différents outils susceptibles d'être mis en œuvre en vue de présenter un rapport assorti de mesures envisagées pour le Secrétariat de l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra, et de le soumettre à l'examen de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.
3. Lors des présentations sur l'enquête concernant la mise en œuvre des recommandations relatives à la COVID-19, il a été noté que le Bureau l'avait élaborée en se fondant sur les orientations données par les membres du Groupe de travail. L'enquête a été lancée le 6 décembre 2021 auprès des États Membres, des acteurs non étatiques et des autres parties intéressées concernées afin de recueillir systématiquement des avis sur les 131 recommandations émises par les groupes/comités d'examen indépendants, à savoir le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, le Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19, ainsi que les recommandations du Conseil mondial de suivi de la préparation de 2019 et 2020.

4. Les coprésidents ont noté que l'enquête avait pour objectif de solliciter les avis des États Membres et des parties intéressées quant à une hiérarchisation, même rudimentaire, de ces recommandations et de fournir de premières indications sur la faisabilité et les éventuelles méthodes de mise en œuvre. Ils ont mis en avant le rôle de l'enquête comme moyen permettant d'accélérer et de recentrer les discussions du Groupe de travail de février à mai 2022. Ils ont en outre souligné que l'enquête offrait un moyen de promouvoir l'inclusion et de veiller à ce que tous les pays soient en mesure de contribuer aux délibérations du Groupe de travail. À cet égard, les États Membres ont marqué leur appui à ce processus et ont fait valoir qu'il serait utile de disposer d'un délai supplémentaire pour présenter des réponses. Toutefois, certains États Membres ont fait remarquer que l'enquête ne devrait pas être un outil de prise de décisions et ont insisté pour que le Groupe de travail reste ouvert à l'examen d'autres propositions, initiatives ou recommandations qui ne sont pas abordées dans l'enquête.

5. En ce qui concerne le niveau de détail des résultats de l'enquête qu'il convient de partager, les avis des États Membres étaient partagés. Le Groupe de travail est convenu que les résultats de l'enquête seraient communiqués de manière récapitulative et transparente tout en respectant la confidentialité des États Membres et des parties intéressées qui en feraient la demande.

6. Au cours des délibérations sur son rapport d'étape, plusieurs domaines prioritaires possibles ont été mis en évidence, notamment une série de questions sur lesquelles les avis des États Membres divergeaient :

a) En ce qui concerne l'**équité**, l'intérêt restait fort parmi les États Membres pour discuter de l'équité en matière de prévention, de préparation et de riposte aux urgences sanitaires, en particulier lorsqu'il s'agit du renforcement des capacités, de l'accès équitable et en temps voulu aux moyens médicaux de lutte, de leur distribution et des questions connexes. Dans cette optique, les États Membres ont soulevé un certain nombre de questions en vue d'un éventuel examen plus approfondi, notamment : le partage des informations, des données et des échantillons ; la transparence des prix des produits médicaux ; le partage des technologies et du savoir-faire ; l'octroi de licences sur la propriété intellectuelle ainsi que la promotion des capacités de fabrication locales et régionales, de la collaboration en matière de réglementation, de la recherche-développement et du renforcement des capacités.

b) S'agissant **de la mise en place et du renforcement du système et des outils mondiaux**, les États Membres ont soulevé des questions susceptibles de faire l'objet d'un débat, notamment : les systèmes de surveillance et d'alerte précoce, l'échange d'agents pathogènes et le partage des avantages qui en découlent, y compris une proposition de cadre de l'OMS pour l'échange d'agents pathogènes susceptibles de donner lieu à une pandémie et les avantages qui en découlent en s'appuyant sur des conditions justes et équitables ; la recherche-développement ; le système mondial d'approvisionnement et de logistique ; le personnel d'intervention en cas d'urgence sanitaire mondiale.

c) En ce qui concerne le **renforcement du Règlement sanitaire international (RSI) (2005)**, ce dernier a reçu un appui marqué en tant que composante clé de l'architecture mondiale de la santé. Les États Membres ont continué de mettre en avant leur soutien au renforcement du RSI (2005), notamment en améliorant la mise en œuvre et le respect des dispositions et en y apportant éventuellement des amendements ciblés. Sur la question des éventuels amendements au RSI (2005), un large consensus s'est dégagé parmi les États Membres pour dire que l'ensemble de l'instrument ne devrait pas être renégocié. Les États Membres y ont vu un axe de travail important pour le Groupe de travail entre février et mai 2022, qui consistera notamment, dans la mesure du possible, à hiérarchiser et à déterminer clairement les amendements et à recenser les autres mesures possibles dans d'autres domaines majeurs, dont la prévention, la préparation et la

riposte aux pandémies et le renforcement des systèmes de santé. Parmi les questions qui pourraient être abordées, figurent entre autres :

- établir et renforcer les principales capacités des États Membres, y compris la mobilisation des ressources et le financement à l'appui de l'application et du respect des dispositions du RSI (2005) aux niveaux national et infranational ;
- renforcer la transparence et la responsabilité mutuelle ainsi que les moyens techniques dont dispose l'OMS pour aider les États Membres à mettre en application les principales capacités requises par le RSI (2005) ;
- permettre un partage transparent et en temps voulu des données sur les flambées épidémiques, y compris les questions des mesures d'encouragement pour garantir un échange d'informations en temps opportun ; évaluer l'incidence et le rôle des mesures applicables aux voyages et aux échanges commerciaux ; lutter contre les informations fausses et trompeuses et contre la stigmatisation et y apporter une réponse scientifique et fondée sur les données probantes qui soit coordonnée à l'échelle mondiale ; et consulter l'État partie où la situation d'urgence a débuté ;
- renforcer la capacité de l'OMS de fournir une assistance technique, notamment pour un accès rapide aux sites où sévissent des flambées épidémiques en prenant dûment en considération et en respectant la souveraineté des États ; et
- établir des orientations claires sur les mesures à prendre, y compris les mesures d'encouragement, lorsque l'OMS déclare une urgence de santé publique de portée internationale, avec la possibilité de lancer une alerte intermédiaire.

d) S'agissant de l'**approche « Une seule santé »**, les États Membres étaient d'avis que ce domaine était prioritaire, mais qu'il convenait d'en poursuivre le développement et de renforcer la collaboration, notamment parce que le concept « Une seule santé » dépasse le cadre de la préparation et de la riposte aux pandémies, la compétence du Groupe de travail ainsi que la mission de l'OMS. Pour le Groupe de travail, les discussions pourraient porter notamment sur les points suivants : renforcer les plateformes existantes ou en créer de nouvelles, ainsi que renforcer la surveillance, consolider les partenariats multisectoriels (dans les secteurs de la santé humaine, animale et environnementale) et promouvoir des moyens de lutte spécifiques conformes à l'approche « Une seule santé ».

e) Pour le **leadership et la gouvernance**, les États Membres ont fait part de leur intérêt pour le renforcement de la gouvernance de l'OMS et de la supervision par les États Membres de l'action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire. Un consensus général se dégage autour de la nécessité d'accroître la participation des États Membres à la gouvernance de l'OMS, ce pour quoi il convient de trouver des processus adéquats.

f) En ce qui concerne les **aspects financiers**, les États Membres ont reconnu la nécessité d'un financement suffisant et durable pour la préparation et la riposte aux pandémies aux niveaux national et mondial, y compris des moyens financiers suffisants et durables pour l'OMS. Les États Membres ont fait remarquer qu'il fallait maintenir la cohérence avec le Groupe de travail sur le financement durable, en particulier pour éviter tout chevauchement possible avec ses travaux. Le Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires pourrait servir de tribune pour discuter du financement de la prévention, de la

préparation et de la riposte face aux pandémies, au sein de l'OMS et dans le contexte plus large des discussions sur les instruments financiers existants et nouveaux pour agir dans ces trois domaines, y compris les processus principalement dirigés par les ministères des finances et par les institutions financières internationales.

7. Pour aller de l'avant, il a été proposé que le Groupe de travail poursuive ses discussions sur les questions et/ou les recommandations en tenant compte des résultats de l'enquête, en considérant comme prioritaires les recommandations qui ne font pas l'objet d'autres processus et en évitant les chevauchements, afin de proposer des mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon le cas, sur une série de questions, notamment mais pas exclusivement :

a) **le leadership et la gouvernance**, en vue de renforcer les capacités de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire et la supervision par les États Membres des travaux de l'OMS en matière de prévention des pandémies, et de préparation et de riposte aux urgences sanitaires, y compris les systèmes de surveillance et d'alerte précoce, et d'autres fonctions techniques et opérationnelles ;

b) **le renforcement du RSI**, en mettant l'accent sur la mise en œuvre, les ressources, les principales capacités et la conformité, y compris les éventuels amendements ciblés au RSI (2005) ainsi que l'évaluation plus approfondie du rôle de mécanismes éventuels comme l'examen universel de l'état de santé et de préparation, actuellement en phase pilote ;

c) **l'équité dans la prévention des pandémies, la préparation et la riposte à ces événements**, en s'intéressant plus particulièrement à l'échange de données en temps voulu et à l'accès équitable aux contre-mesures médicales ainsi qu'aux incitations à innover et à transférer des technologies pour développer la production locale et régionale de contre-mesures médicales, tout en levant les obstacles qui en bloquent l'accès ;

d) **le renforcement des systèmes de santé**, y compris les soins de santé primaires, l'accès facilité à des services de santé de qualité, assurés dans l'optique de la couverture sanitaire universelle, la protection sociale et la formation effective d'un personnel de santé qui peut être immédiatement déployé et chargé de lancer une riposte rapide aux urgences sanitaires ;

e) **le financement**, dans un souci de cohérence avec les travaux du Groupe de travail sur le financement durable, en vue de faire en sorte que l'OMS dispose des ressources suffisantes pour financer ses activités de préparation et de riposte aux urgences sanitaires et soit capable de mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre à toute urgence sanitaire aiguë, en affirmant et en respectant le rôle central de l'OMS dans la préparation et la riposte mondiales aux pandémies.

8. Les États Membres ont également souligné la nécessité de cohérence et de complémentarité entre le Groupe de travail et l'organe intergouvernemental de négociation chargé de renforcer les processus de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies, d'autant plus que le Groupe de travail s'attache à recenser, à proposer et à hiérarchiser les recommandations de mesures nécessaires et les mécanismes recommandés pour leur mise en œuvre.

9. Comme indiqué dans son rapport d'étape présenté à la cent cinquantième session du Conseil exécutif (document EB150/16), le calendrier proposé des réunions du Groupe de travail est le suivant pour faciliter ces discussions :

- Février-début mars 2022 :
 - i) Le bureau présentera aux États Membres un résumé de la sixième réunion du Groupe de travail pour examen, étant précisé que depuis la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2021, d'autres discussions et évolutions ont eu lieu concernant des questions importantes soulevées par les États Membres.
 - ii) Le Groupe de travail se réunira pour discuter des résultats de l'enquête et consacrer du temps à l'examen des recommandations des groupes et comités qui ne font pas l'objet d'autres processus, notamment en ce qui concerne le renforcement du RSI (2005), y compris par son application, le respect de ses dispositions et d'éventuels amendements ciblés, sans pour autant renégocier l'ensemble de l'instrument.
- **Mars 2022** : le Groupe de travail se réunira pour continuer à discuter des résultats de l'enquête et d'autres questions au besoin ainsi que sur les éventuelles mesures à proposer à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.
- **Fin avril-début mai 2022** : le Groupe de travail se réunira pour continuer de discuter des éventuelles mesures à proposer à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé et établir la version finale du rapport.
- **D'autres réunions intersessions** selon qu'en décidera le Groupe de travail, conformément aux recommandations du Conseil exécutif, y compris des réunions consacrées à une question en particulier, des examens approfondis et un dialogue continu avec les acteurs non étatiques et des groupes ou des comités scientifiques indépendants pour se concentrer sur des questions particulières en vue d'aider à formuler des recommandations axées sur l'action, en tenant compte de la capacité limitée des petites délégations.

= = =